

La fusion des communautés de communes... suite

Que voulons-nous pour notre territoire ?

Ce changement de structure, figure imposée, ne sera une opportunité que s'il favorise l'amélioration de la qualité de vie des services rendus à la population. Comme tout projet d'union, le succès naîtra d'un **partenariat équilibré** dans un **ensemble cohérent** pour une **ambition partagée**.

Un **partenariat équilibré**, c'est la certitude que notre voix sera entendue et prise en compte. Le poids démographique de la nouvelle entité est donc important. Un **ensemble cohérent**, c'est une union qui renforce le poids et les moyens de peser sur les décisions qui modèleront notre avenir, dans le cadre des nouvelles compétences. Une **ambition partagée**, c'est une gouvernance où des petites communes et des gros bourgs savent qu'ils resteront acteurs de leur avenir sans s'en remettre à des instances lointaines et anonymes.

Il convient donc de se poser les bonnes questions et notamment de privilégier la notion de proximité, qui doit demeurer à l'épicentre de nos politiques locales. Cette vertu peut être mise à mal par l'émergence de grosses structures favorisant les dérives technocratiques. Aussi convient-il de s'interroger sur la complémentarité des futures communautés de communes. Chacune a déjà son champ de compétences résultant de sa singularité. Ainsi, pour les unes, c'est une vocation bocagère, un tourisme vert, un développement économique spécifique, une terre d'élevage... pour les autres, c'est une vocation littorale, un tourisme d'estivage, la gestion de la protection contre la mer, l'évolution du trait de côte, la problématique de l'eau, la conchyliculture. Toutes ces vocations ne sont pas antagonistes, elles sont différentes. Faut-il partager toutes ces compétences au sein d'une entité tentaculaire ? Plusieurs communautés de taille raisonnable, complémentaires seront-elles plus efficaces qu'une grande structure non stabilisée ?.....autant de questions que se posent les élus de chaque EPCI concerné.

Les débats sont ouverts, les discussions, concertations, rencontres, sont d'ores et déjà à l'ordre du jour. **Le fil rouge de ces échanges est simple : ne jamais oublier le rôle des communes et intercommunalités au service de tous nos concitoyens.**

Eric de Laforcade

Entretien – Espaces verts

Comme vous avez tous pu le constater, nous avons poursuivi notre action de fleurissement du bourg de notre commune. Et nous allons agrémenter massifs, jardinières et balconnières en fonction des saisons.

Osons espérer que les mauvais plaisantins qui ont mis à mal nos plantations de cet été passeront leur chemin



fleurissement éphémère... dommage !

Entretien : qui fait quoi ?

Jean-Denis, l'employé communal de notre commune, assure l'entretien de la station d'assainissement et de tous les abords du bourg de la commune, ainsi que le désherbage du cimetière. Et bien sûr il effectue, selon les besoins, les petits travaux d'entretien relatifs aux bâtiments communaux. L'entreprise Pacilly, pour sa part,

continue à intervenir pour l'entretien du stade et des espaces plus éloignés du bourg.

Comme chacun peut facilement le comprendre : petite commune = petit budget. Jean-Denis fait tout son possible pour faire le maximum dans un minimum de temps. Aussi devons-nous tous prendre un peu de distance, lorsque le désherbage du cimetière ou la tonte d'un bord de route n'est pas effectué « à la perfection ».

A noter que la période d'été est aussi une période de congés, lors de laquelle l'entretien ne peut être assuré. Toutefois, nous restons attentifs et saurons entretenir au mieux nos espaces publics.

Anthony Guilloche, Mickael Paumier, Georges Letassey, Daniel Heurtaux, Pierrette Goueslard



L'école, c'est reparti ! Vive la rentrée !

En ce 1^{er} septembre ensoleillé, entre Treilly et Contrières, tous les chemins mènent à l'école ! Les 2 communes du R.P.I. (regroupement pédagogique intercommunal) s'animent de bonne heure : retrouvailles pour les grands et découverte pour les plus petits. Beaucoup de parents viennent aussi goûter ce moment exceptionnel et échanger quelques mots avec les enseignantes, avant de laisser les enfants regagner sagement (c'est le premier jour !) leur classe respective.

Madame Périna, la directrice nous confirme les chiffres de cette rentrée 2015-2016 :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Contrières	1	4	1	3	2	3	1	2	3
Treilly	2	2	9	11	8	5	9	9	6
	3	6	10	14	10	8	10	11	9
TOTAL	19			24		18		20	

A ce total de 81 élèves, il faut ajouter 2 enfants de Mesnil-Aubert (hors RPI) inscrits en CM2. Un effectif inférieur à celui de l'an passé, mais qui reste tout à fait honorable.

Encourageons l'installation de nouvelles familles et l'optimisation des conditions d'accueil de nos enfants, notamment des plus petits, afin de maintenir, voire faire progresser les effectifs ! Et la mise en place du RPI sur un site unique (Treilly) dans un futur proche va tout à fait dans ce sens, puisque les rénovations programmées de l'école de Treilly, en plein accord et concertation avec notre commune, vont permettre d'offrir aux enfants une école moderne, confortable et sécurisée.

Pour cette année 2015-2016, sous la direction de Madame Clémentine Périna, qui est en charge des « grande section + cours préparatoire », Madame Véronique Agnès accueille les plus petits (« très petite section + petite section + moyenne section ») et Madame Sabrina David enseigne les « cours élémentaire 1 et cours élémentaire 2 », tandis qu'à Contrières Madame Sophie Padova enseigne les « cours moyen 1 et cours moyen 2 », remplacée le vendredi par Madame Coralie Laisney. Les deux ATSEM, Laetitia Mammeri et Cécile Neel, viennent compléter cette équipe déjà bien rodée !

Martine Corbière, Alexandra Ladroue, Georges Letassey

Conversation autour de... "Passion escalade"....

1^{er} et 2 mai 2015... oui, c'est déjà loin ! Ces deux jours-là a eu lieu, à Montmartin-sur-mer, le championnat de France d'Escalade Jeunes qui a réuni 350 compétiteurs de 14 à 19 ans. L'escalade : une activité qui passionne bon nombre de jeunes de notre région autour d'une équipe d'animateurs sportifs exceptionnels et d'équipements de pointe qui permettent de pratiquer ce sport jusqu'au plus haut niveau.

Colyne a 15 ans : elle a participé à cette grande fête de l'escalade, sélectionnée en catégorie « Minimes », la seule dans sa catégorie à porter haut les couleurs de son club « Horizon Vertical ». Mais comment se prend-on de passion pour cette discipline (car c'est bien de discipline qu'il s'agit !), alors que l'on vit à quelques kilomètres de la baie du Mont St Michel, et bien loin des vertigineuses parois rocheuses des Hautes-Alpes ou de l'Ardèche ? Colyne nous raconte : « Euh, c'est un peu par hasard... je devais choisir une activité sportive, j'étais alors en CE1 (j'avais 8-9 ans) et je ne savais vraiment pas quoi choisir... C'est un prospectus, distribué à l'école, proposant un stage de découverte escalade qui m'a permis de connaître ce sport. J'ai tout de suite accroché... »

Et la compétition ? C'est depuis quand ? "Je fais de la compétition depuis que je suis poussin (j'avais entre 9 et 10 ans). Et j'ai tenté de faire une compétition

pour voir comment ça se passait, puis au fur et à mesure j'y ai pris goût et j'en fais maintenant depuis 7 ans."

Quand on fait de la compétition à ce niveau, l'entraînement doit être très exigeant, non ? "L'année dernière, je pratiquais l'escalade 3 à 4 fois par semaine avec des séances de 2h soit au minimum 6h par semaine. Je ne dirais pas que c'est exigeant ; il faut être rigoureux mais les entraînements se font toujours dans la bonne humeur donc c'est un vrai plaisir de grimper. Avec le club horizon vertical, nous avons fait un stage d'1 semaine en montagne. Ce stage avait pour but de nous faire découvrir la falaise, et aussi de nous permettre de progresser."

C'est facilement compatible avec le reste de tes activités et notamment tes études ? "Pour pouvoir aller à l'escalade, eh bien je m'organise pour que mes devoirs soient fait à l'avance ! " Ta plus belle expérience ? "Jusqu'à présent, je dirais ma participation au championnat de France".

Ce serait quoi ton « rêve d'escalade » ? Mon rêve serait d'améliorer mon niveau pour pouvoir grimper plus aisément en falaise. Et... t'es-tu déjà fait peur ? "Oh Oui plusieurs fois. Mais ça ne m'a pas empêché de continuer".

Martine Corbière : entretien avec Colyne Leroy

La gestion du cimetière de notre commune

Nous avançons... doucement mais sûrement. Afin de mieux organiser cette gestion, nous avons délimité 4 secteurs : sud-ouest, sud-est, centre et nord et attribué des numéros d'identification en fonction de la travée et de l'emplacement de la concession (ex : SO.01-03 correspond à la concession située dans le secteur sud-ouest, 1^{ère} travée et 3^{ème} emplacement).

A ce jour, nous avons répertorié (*) 31 tombes à l'état d'abandon et 13 ou 14 espaces "libres"

Karine a effectué l'enregistrement de cette codification. Il va donc être temps de passer à l'étape suivante, à savoir le dépôt d'un panneau sur les concessions considérées « à l'état d'abandon » et, passé le délai d'un mois, la publication de la liste de ces concessions par voie d'affichage à l'entrée du cimetière d'une part, et à la mairie d'autre part. Passé un délai de 3 ans, un nouveau procès-verbal est établi, en tenant compte des éventuelles remises en état des concessions répertoriées dans le procès-verbal initial. Après affichage de ce procès-verbal durant un mois, le

maire convoque son conseil municipal pour délibération. Un arrêté est alors publié, prononçant la reprise des concessions concernées.

Oui, la procédure est longue. Entretemps, nous allons prévoir la mise en place d'un ossuaire. Nous avons également réfléchi à définir un espace réservé à l'accueil des sépultures incinérées : cavurnes ? columbarium ? Vos avis et conseils sont bien entendu les bienvenus !

En conclusion, quelques lignes sur le carré des soldats morts pour la France. Cette mise en place de la gestion du cimetière nous a amenés à effectuer de nombreuses visites sur place et dans les cimetières des communes avoisinantes. Nous devons rendre hommage aux personnes qui entretiennent de façon constante et efficace ce carré « du souvenir français », qui, dans notre commune, est dans un état remarquable.

Martine Corbière

(*) chiffres à confirmer

Au registre de l'état-civil de ces derniers mois....

- Le mariage de Marie DOUBLET et Thibault PERROTTE le 18 juillet 2015.
- La naissance de Mathis QUESNEL, le 18 août 2015
- La naissance de Loïs PIQUET, le 3 septembre 2015

Une pensée pour *Monsieur Paul Cornière*, décédé à Annoville et inhumé à Contrières le 30 juillet dernier, ainsi que pour *Monsieur André Lamotte*, décédé à Vire et inhumé à Contrières ce 18 août et Madame *Ernestine Duchemin*, inhumée le 10 septembre 2015 à Contrières.

Monsieur PAUL CORNIERE

Notre doyen, Paul Cornière, s'est éteint le 27 juillet dernier, à Annoville. Il était dans sa quatre-vingt-quinzième année. Paul était un citoyen exemplaire ; toujours très attentif aux autres, souriant, bienveillant, c'était un homme discret, qui a toujours œuvré dans l'ombre, avec une passion qui l'a poursuivi tout au long de sa vie active et bien après, lors de sa retraite : **mettre l'homme au cœur de la cité**. C'est tout le sens de son engagement. Sa vie professionnelle a été la synthèse de cette volonté d'agir, armé de profondes convictions, au service de ses compatriotes.

Né le 10 janvier 1921 au Havre, il a 17 ans lors de la déclaration de guerre et s'engage au sein de la Jeunesse ouvrière chrétienne, la JOC. C'est là que Paul forge sa personnalité et ancre au plus profond de lui-même les principes qui guideront son action. Il devient très rapidement dirigeant de la section jociste du Havre. Il participe à une session des Universités populaires de la JOC (les UP), entre le 1er et 15 août 1942 et rédige alors une note intitulée « **Bref commentaire** », dans laquelle il relate en quelque sorte les principes qui l'animent. Au cours de cette session, il rencontrera des hommes d'exception, comme Marcel Montel et Eugène Descamps qui resteront pour lui des modèles. Il devient alors comptable permanent de la JOC, entre 1943 et 1949. Il participe aussi activement à l'animation de courants politiques.

Passionné par les problématiques d'environnement et d'urbanisme, il travaille au sein du Haut-Commissariat au Plan et au ministère de l'environnement. C'est ainsi que Paul réussit à convaincre, en 1974, le maire modernisateur de Rennes, Henri Fréville, de réaliser un plan d'environnement, à l'instar de ce qui avait été fait avec le plan d'urbanisme.

Paul a travaillé avec passion tous ces sujets de société : il a été l'auteur de nombreuses publications qui ont fait référence : **Peut-on vivre dans les grands ensembles ?** / Paul Cornière in *Vie sociale*, n° 3 (mars 1964). **Communes d'Aujourd'hui. Les réalisations communales. Le Budget. L'organisation communale. L'action dans les communes** / Paul Cornière / Paris : Cahiers de Formation ouvrière (1959)....

Paul était officier de l'Ordre National du Mérite. Mais la passion de Paul était aussi sa famille, son épouse résidente aussi à la maison des Dunes d'Annoville, ses nombreux enfants, petits et arrières petits -enfants.

Merci Paul, par votre rayonnement auprès de chacun de ceux que vous avez rencontré, au cours de votre vie si riche et si intense. Jules Michelet disait : « Si tous les êtres, même les plus humbles, ne rentrent pas dans la cité, je reste dehors ». Sans doute était-ce l'esprit qui vous animait.

Eric de Laforcad

La lettre d'information du Conseil Municipal de Contrières

L'édito du Maire

C'est la rentrée ! Les enfants ont repris le chemin de l'école. Et notre équipe municipale, active tout au long de cet été lors des diverses manifestations qui ont animé notre petite commune, va reprendre les dossiers en cours.

L'évolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal et la future salle de convivialité sont les deux sujets majeurs, sur lesquels nous nous concertons étroitement avec Trelly. En priorité, nous allons mettre en route le gros chantier de construction/rénovation de notre salle de convivialité. Et nous sommes plus qu'encouragés dans ces travaux depuis la confirmation de l'allocation du Contrat de Territoire, obtenue grâce au concours de notre Communauté de Communes de Montmartin-sur-mer.

La procédure de reprise de concessions dans le cimetière suit son cours, ainsi que la mise en place d'aménagements incontournables (ossuaire, cavurnes ou funéraires et clôture réglementaire des pourtours du cimetière). Un plan informatisé permettra une meilleure gestion des concessions.

C'est un travail assuré de pair par notre adjointe Martine Corbière et Karine Leroy, notre secrétaire, qui a suivi une formation à cet effet. C'est un travail délicat qui mérite toute notre attention.

Nous avons également prévu la réfection de quelques voies communales, avec priorité aux plus dégradées.

J'aimerais également voir éclore les premiers permis de construire dans le futur lotissement, et tout cela, chers amis, avec la ferme intention de ne pas augmenter vos impôts.

Avant de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente rentrée, je voudrais insister sur la nécessité d'encourager auprès de chacun d'entre nous, petits et grands, le sens civique et la responsabilité. Nous avons été témoins (pour ne pas dire victimes) ces temps-ci de plusieurs actes d'incivilité notoire : toilettes publiques, stade et aménagements sportifs, jardinières et plantations ont subi des actes de vandalisme contre lesquels il nous faut tous lutter. Merci de votre compréhension et de votre concours.

Camille Marie, votre Maire

La fusion des communautés de communes.....

Le 31 mars 2016, un arrêté préfectoral précisera la nouvelle carte des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunales = communautés de communes). Cette nouvelle organisation territoriale résultera de l'application de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), loi 2015-991 du 7 août. Cette loi fixe notamment le seuil minimum de la population des intercommunalités. Ce seuil a été fixé à 15.000h (L'Assemblée Nationale proposait 20.000, le Sénat voulait maintenir le seuil à 5.000). La population de notre communauté de communes est de 8.563. Il nous est donc nécessaire de fusionner avec un autre (des autres ?) EPCI pour atteindre le seuil fixé par la loi.

Quels sont les choix qui s'offrent à nous ?

Au sud : c'est la communauté de communes de « Granville Terre et Mer » (45.774h)

A l'est : c'est la CBC « communauté de communes du bocage coutançais » (30.911h)

Au nord : c'est la communauté de communes de Saint Malo de la Lande (10.861h), celle de Lessay (10.203h), celle de La Haye-du-Puits (7.019h). Cela serait alors le choix d'un EPCI à vocation littorale.....

Toutes ces solutions sont possibles. Cependant, il convient de prendre en considération, dans nos choix, certains critères qui sont impératifs.

septembre-décembre 2015

Au calendrier :

- **1^{er} septembre** : rentrée des classes.
- **7 septembre** : réunion du conseil municipal.
- **8 septembre** : Journée à Château-Gontier avec les Anciens Combattants.
- **26 septembre** : sortie familiale avec le comité des fêtes au Parc St Paul (près de Beauvais).
- **4 octobre** : repas des cheveux blancs.
- **17 octobre au 1^{er} novembre** : vacances scolaires de la toussaint.
- **2 novembre** : réunion du conseil municipal.
- **11 novembre** : commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.
- **21 novembre** : soirée « tartiflette » du comité de jumelage Contrières-Bergbieten
- **6 décembre** : 1^{er} tour des élections régionales.
- **7 décembre** : réunion du conseil municipal
- **13 décembre** : 2^{ème} tour des élections régionales.
- **19 décembre au 3 janvier** : vacances scolaires de Noël